

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01497
Numéro SIREN : 804 301 943
Nom ou dénomination : 66 BIS

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2018 sous le numéro de dépôt 2346

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité)

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: ODD

prénom: STEDJANE

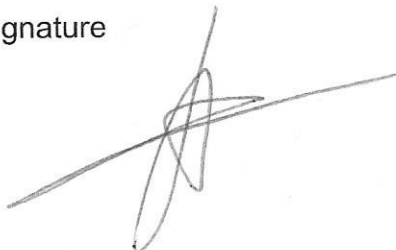
adresse ou dénomination: 66 Bis SAS

adresse du siège: 66 Bis Avenue Eisenhower

84000 AVIGNON

numéro unique d'identification- (Siren): 804 301 963

Signature



Désignation de l'entreprise 66 BIS										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 66 BIS AVENUE EISENHOWER 84000 AVIGNON											
SIREN		804301943									
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 2		Durée de l'exercice précédent *				1 2	

				Exercice N clos le		
				3 10 10 9 12 10 1 1 7		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060	1 059	062	1 059	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	068	368	070	368	
	Clients et comptes rattachés *					
	Autres * (3)	072	4	074	4	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	414	086	414	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II		096	1 844	098	1 844	
Total général (I + II)		110	1 844	112	1 844	
PASSIF				Exercice N 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 500			
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132		
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	(486)			
	Provisions réglementées	140				
	Total I		142	1 014		
	Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	306			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		172	525	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III		176	831			
Total général (I + II + III)		180	1 844			
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire l'article 302 après A du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise 66 BIS		Néant ☐			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 13.01.012.01.17			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	568		
	Production vendue	Biens Services *	215		214	923	
			217		218	4 792	
			Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production		222		
	Production stockée *			224			
	Production immobilisée *			226			
	Subventions d'exploitations reçues			230			
Autres produits			232				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				234	6 283		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236	1 957		
	Variation de stocks (marchandises) *			238	(465)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			240	992		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			242			
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :		244	3 596		
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243		246	219		
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
	Dotations aux amortissements *			254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262	210		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260		264			
Total des charges d'exploitation (II)				266	6 509		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	(226)		
Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)	290		Charges exceptionnelles	(VI)	300	
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	(222)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350
		Créance due au report en arrière du déficit			346		
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

66BIS SAS – ANNEXE

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017 dont le total est de 1844 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 486 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence,

conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP)
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est

supérieure à la valeur réelle à la date de clôture.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 26 MARS 2018

Le **26 Mars 2018**, à **11 heures**, les actionnaires de la société **66 BIS**, société par actions simplifiée au capital de **1500 euros**, dont le siège social est situé **66 bis avenue Eisenhower 84000 Avignon**, immatriculée au RCS de **AVIGNON**, sous le numéro SIREN **804 301 943**, se sont réunis à Avignon, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 10 Février 2018.

Il a été établie une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par **M. ODDI Stéphane**, président de la société.

Mme SENETHEP Phonethip est désignée comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que **2** actionnaires, représentant **1500 actions** sur les **1500 actions** composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délais prévus par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2016.

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

Puis lecture est donnée du rapport du .

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2017, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les pertes de l'exercice, qui se montent à 486 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 18 des statuts, par *ODDI Stéphane* et *SENETHEP Phonethip* pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures

Two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a stylized, somewhat abstract mark. The second signature on the right is more fluid and cursive, appearing to be a name.